

Arrêté n°2025_AR_001

ARRÊTÉ

Portant nomination par remplacement de représentants au Comité de direction de l'Office de Tourisme Rumilly Albanais

Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,

Vu le Code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 et suivants et R.133-1 et suivants,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018_DEL_182 du 12 novembre 2018 approuvant la modification des statuts de l'Office de tourisme,
Vu l'arrêté du Président n°2020_AR_12 en date du 6 octobre 2020 portant nomination de représentants au Comité de direction de l'Office de Tourisme Rumilly Albanais,
Vu l'arrêté du Président n°2022_AR_001 en date du 23 mars 2022 portant nomination par remplacement de représentants au Comité de direction de l'Office de Tourisme Rumilly Albanais,

Vu la sélection établie par l'Exécutif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du 27 Janvier 2025,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,

Considérant que les statuts de l'Office de tourisme prévoient qu'au sein du Comité de Direction, sept membres titulaires et sept membres suppléants au « collège des représentants des professionnels, organismes et associations liés au tourisme » doivent être désignés par arrêté du Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie sur proposition du comité de sélection de la Communauté de Communes,

Considérant que deux membres titulaires et suppléants au sein dudit collège ont présenté leur démission depuis le renouvellement du Comité de Direction, à savoir M. Christophe LERAY et Eve MAROT,

Considérant la nécessité de procéder à de nouvelles nominations en remplacement des membres du Comité de Direction démissionnaires au regard des décisions du comité de sélection,

ARRETE

Article 1 : Il est décidé de procéder aux désignations complémentaires ci-après au sein du collège des représentants des professionnels, organismes et associations liés au tourisme du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Rumilly Albanais :

Commerces et services	BOURDY	Martine	Suppléante 5
Activités sportives et de loisirs	PILLOUX	Jean-Marc	Titulaire 4

Article 2 : Le présent arrêté modifie l'arrêté n°2020_AR_12 en date du 6 octobre 2020 et l'arrêté n°2022_AR_001 du 23 mars 2022 susvisés. Il sera publié sur le site internet de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et notifié aux intéressés.

Ampliation en sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département de Haute-Savoie
- Monsieur le Président de l'Office de tourisme Rumilly Albanais.

Fait à RUMILLY,
Le 20 février 2025

Le Président,

François RAVOIRE

